



LIGUE RÉGIONALE DE TIR
ÎLE-DE-FRANCE

SAISON 2024/2025

ORGANISATION DU TIR SPORTIF

10 MÈTRES

Mise à jour 27/11/2024

**ADDITIF RÉGIONAL AU
RÈGLEMENT DE GESTION
SPORTIVE F.F.TIR**

LRTIDF - 9 villa Thoréton 75015 Paris

Mail : secretariat@lrtidf.org

Téléphone : 01.45.57.34.20

Site : <https://ligue.idf-tir.org/>

Table des matières

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES	3
1. CONTACT AVEC LES ATHLÈTES	3
2. PARA-TIR	3
3. DÉROGATIONS.....	3
4. PLANS DE TIR	3
5. INSCRIPTIONS	3
6. ENGAGEMENTS.....	3
7. CODE VESTIMENTAIRE (voir G.S. F.F.Tir – page 08).....	3
8. RÉSULTATS et PALMARÈS	4
II. RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2024-2025 (extraits)	5
1. PARTICIPATION	5
III. CALENDRIER SECTION COMPÉTITION 2024/2025	8
IV. CATÉGORIES D'ÂGE : SAISON 2024/2025.....	9
V. CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR.....	10
1. RÈGLES GÉNÉRALES.....	10
2. CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL	10
3. CRITÉRIUM RÉGIONAL.....	11
VI. SECTION COMPÉTITION 10M 2024/2025	12
CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE et PARA-TIR.....	12
1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX	12
2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	13
3. CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	14
4. TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION.....	15
VII. CHAMPIONNATS DES CLUBS	18
Arbalète Field 18m - Carabine et Pistolet 10m Adultes - Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir... 18	
1. COMPOSITION DES ÉQUIPES	18
2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION.....	18
3. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX	18
4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	19
5. CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	19
VIII. ÉCOLES DE TIR.....	20
1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX	20
2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	20
3. CHAMPIONNATS DE FRANCE.....	21
4. TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX.....	22
5. E-CHALLENGE (voir GS F.F.Tir – page 38).....	23
6. MATCH DES 2 LIGUES (PROJET) OU LE MATCH FRANCILIEN.....	23

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES

R.C.L.	M. Sébastien BLANCHOUIN	rcl@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 38 81
G.A.L.S. ¹	Mme. Joany CAKIN	competitions@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 38 76
Ligue		secretariat@lrtidf.org	Tél. 01 45 57 34 20

1. CONTACT AVEC LES ATHLÈTES

Les Présidents de Club doivent veiller à ce que leurs compétiteurs soient joignables en s'assurant que les coordonnées de chacun (adresse, téléphone mobile et e-mail) soient accessibles sur ITAC.

2. PARA-TIR

Les athlètes para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive.

3. DÉROGATIONS

Les demandes de dérogation doivent être établies sur le document téléchargeable sur le site de la Ligue.

Les Responsables Compétitions des Départements (R.C.D.) devront inclure dans leur palmarès - avant de les transmettre à la Ligue en format PDF - les résultats H.M. de leurs athlètes, s'ils souhaitent tirer leur échelon régional en Île-de-France, afin qu'ils apparaissent dans la liste des athlètes qualifiés.

4. PLANS DE TIR

La Ligue diffuse tous les plans de tir sur son site.

5. INSCRIPTIONS

Les clubs devront inscrire leurs athlètes via ISIS WEB.

6. ENGAGEMENTS

Les clubs n'ayant pas encore réglé les engagements de leurs athlètes aux différents championnats de la saison 2023/2024 ne pourront pas participer aux championnats de la saison 2024/2025.

Le montant des factures doit être intégralement réglé avant le début du championnat concerné.

À partir du moment où le club réceptionne la facture des inscriptions de ses athlètes et qu'ils sont donc retenus pour participer aux divers championnats régionaux concernés, la Ligue Régionale de Tir de l'Île-de-France inclura les athlètes inscrits dans les facturations des clubs, et aucune possibilité d'avoir ou de déduction ne sera permise en cas de désistement pour quelque raison que ce soit.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir.

7. CODE VESTIMENTAIRE (voir G.S. F.F.Tir – page 08)

À tous les échelons de la GS : tous les vêtements portés par les concurrents lors de ces compétitions devront être des tenues sportives appropriées pour les athlètes.

Pour toutes les disciplines, les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont interdites.

La FFTir est engagée vis à vis du ministère des sports par sa délégation de service public et par ses statuts vis à vis de ses membres.

En conséquence, dès l'échelon départemental de compétition, le port de signes religieux n'est pas toléré : ni croix, ni voile, ni kipka, ainsi que tout autre signe apparenté à une religion.

Le port de vêtements neutres tels que définis dans les règlements sportifs reste permis.

Pour les disciplines ISSF/WSPS : le port du jean bleu (ou denim) est interdit. Pour le cas spécifique des épreuves Mixtes par équipe Pistolet 10m, les athlètes concernés devront porter la même tenue (haut) lors de la phase qualificative et de la phase finale.

Durant les compétitions, les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

Pour les disciplines hors ISSF/ WSPS : le port du jean est accepté sous réserve qu'il soit de couleur uniforme, sans trous et sans découpes effilochées.

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer au match du championnat départemental, régional ou national.

¹ Gestionnaire Administratif et Logistique Sportive

8. RÉSULTATS et PALMARÈS

Les responsables départementaux doivent clôturer leurs championnats via ISIS WEB afin qu'ils soient accessibles à la Ligue. Ils devront également transmettre, par mail, les palmarès de leurs championnats (pdf) **au gestionnaire administratif et logistique sportif** (competitions@lrtidf.org).

II. RAPPEL du règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2024-2025 (extraits)

1. PARTICIPATION

a) Conditions

Seuls peuvent participer aux compétitions organisées dans le cadre de la GESTION SPORTIVE :

- Les athlètes en possession de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTIR, certifiant, dans le cas d'un mineur, qu'ils sont en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

Pour rappel : Le certificat médical au dos de la licence est désormais inutile et il ne sera plus nécessaire de présenter un certificat médical lors des championnats. Sur ces championnats la présentation de la licence pourra toujours être exigée par l'organisateur. Le licencié doit vérifier la validité (1 an) de son certificat médical sur son espace « EDEN ».

- Ayant satisfait au principe de qualification, propre à chaque épreuve (voir A.2.1 GS F.F.Tir) et défini pour chaque niveau
- Régulièrement inscrits à la compétition concernée, leur club ayant acquitté les droits afférents à celle-ci.

Les athlètes devront se munir de leur licence lors de leur participation à un championnat.

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bêtabloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

b) Dérogations

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un athlète ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut, exceptionnellement et uniquement par mail, demander une dérogation pour :

- Être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre ligue.
- Ou obtenir la prise en compte du championnat départemental à titre de championnat régional.
- Ou obtenir la qualification directe à l'échelon supérieur.

Le formulaire de demande de dérogation est disponible sur le site de la Ligue et sur ITAC.

Les dérogations seront accordées :

- **à l'Échelon départemental**, par le Responsable Compétition de son Département (RCD) ou par le Président du Comité Départemental (si pas de RCD) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée, - et qui enverra un double de son accord à la Ligue -

- **à l'Échelon régional**, par le Responsable Compétition Ligue (RCL) qui décidera du tir de remplacement qualificatif si la dérogation est accordée.

Attention : les demandes de dérogation sont obligatoires même pour les athlètes dont la ligue n'organise pas d'échelon qualificatif dans une discipline donnée.

Il est de la responsabilité de l'athlète de demander au RCD ou au RCL d'accueil les modalités d'inscription en joignant l'accord de sa dérogation puis de transmettre, aussitôt le championnat tiré, la preuve et le résultat de sa participation au RCD de son département ou au RCL de sa ligue.

c) Surclassements (voir GS Fédération & A.1.5)

- Les athlètes ayant opté pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de première compétition inscrite au calendrier de la Section Compétition, devront, **dans une épreuve donnée**, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive et ce pour toutes les compétitions officielles fédérales.

- Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.

- Dans toutes les épreuves de la discipline Écoles de Tir, le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine.

- Seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG. Le double surclassement est autorisé pour les catégories CF et CG. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves.

Le passage d'une catégorie à celle qui lui est immédiatement supérieure est considéré comme un simple surclassement.

Dans le cadre d'un surclassement, volontaire ou obligatoire, le tireur mineur doit être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un certificat médical de surclassement délivré par un médecin. Ce certificat de surclassement doit être différent de celui permettant la délivrance de la licence et peut être demandé lors de l'accès aux compétitions.

d) Cas particulier (voir GS Fédération & A.1.7)

Les étrangers licenciés à la F.F.Tir qui participent aux différents échelons verront leurs résultats apparaître sur le palmarès au rang qui leur revient avec la mention « ET » sans que le classement des autres tireurs n'en soit affecté. Ils recevront le cas échéant une médaille correspondant à leur performance, mais ne pourront revendiquer un quelconque titre, ni une sélection en Équipe de France.

Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère, licencié à la F.F.Tir, peut faire partie d'une équipe.

A.2.1. Principes de qualifications aux Championnats de France

DISCIPLINES	PRINCIPES DE QUALIFICATION	ÉCHELONS QUALIFICATIFS
SILHOUETTES MÉTALLIQUES	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX QUALIFICATIFS en 1 ou 2 fois) (point minimum à réaliser)	CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ou INTER DÉPARTEMENTAUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
BENCH REST - TSV	OPEN	
ARBALETE MATCH 30M	UN ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
ÉCOLES DE TIR PLATEAU PLATEAU PARA-TRAP	RÉGIONAUX <u>OBLIGATOIRES</u>	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
CARABINE 300M I.S.F - I.S.R.	UN ÉCHELON OBLIGATOIRE RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS TIREURS EN FONCTION DES QUOTAS DÉFINIS DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
JEUNES PARA-TIR	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
PARA-TIR 10 MÈTRES 25-50 MÈTRES ARBALETE FIELD 18M ARBALETE FIELD IR900 ÉCOLES DE TIR CIBLE CIBLE MOBILE TIR AUX ARMES RÉGLEMENTAIRES ARMES ANCIENNES RIMFIRE	DEUX ÉCHELONS OBLIGATOIRES DÉPARTEMENTAUX et RÉGIONAUX QUALIFICATION DES MEILLEURS ATHLÈTES EN FONCTION DES <u>QUOTAS</u> DÉFINIS ET DES POINTS MINIMAUX DANS LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

III. CALENDRIER SECTION COMPÉTITION 2024/2025

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 10m – SAISON 2024 / 2025

OCTOBRE 2024		
26	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	ISSY-les-MLX

NOVEMBRE 2024		
17	<i>Date limite championnats départementaux (Arbalète Field et Match/Cible Mobile)</i>	

DÉCEMBRE 2024		
01	<i>Date limite championnats départementaux 10m (Précisions, Standard, Vitesse)</i>	
07-08	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARBALÈTE FIELD 18m	GUYANCOURT
07-08	CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARBALÈTE MATCH 10m	VILLEMOMBLE
15	<i>Date limite championnat des Clubs 10m – Tour départemental (Adultes et Écoles de Tir)</i>	

JANVIER 2025		
04-05	CHAMPIONNAT RÉGIONAL CIBLE MOBILE 10m	GIF-sur-YVETTE
11-12	CHAMPIONNAT RÉGIONAL 10m (Précision/Standard/Vitesse)	EAUBONNE
25-26	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES CLUBS 10m - ADULTES (Pistolet - Carabine)	GUYANCOURT

FÉVRIER 2025		
02	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES CLUBS 10m - ÉCOLES DE TIR	CRÉTEIL
09	<i>Date limite Critérium départemental Écoles de Tir</i>	
10 au 15	CHAMPIONNAT DE FRANCE 10m et 18m	CHÂTEAUROUX

MARS 2025		
02	CRITÉRIUM RÉGIONAL ÉCOLES DE TIR	VILLEBON S/ YVETTE
16	<i>Date limite championnats départementaux Écoles de Tir</i>	
22 et 23	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS 10m (Adultes et Écoles de Tir)	BLOIS

AVRIL 2025		
05-06	CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR	ÉTAMPES

MAI 2025		
08 au 11	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉCOLES DE TIR 10m	DOLE

IV. CATÉGORIES D'ÂGE : SAISON 2024/2025

Poussins	PF ou PG	nés après le	31/12/14
Benjamins	BF ou BG	nés entre le	01/01/13 et le 31/12/14
Minimes	MF ou MG	nés entre le	01/01/11 et le 31/12/12
Cadets	CF ou CG	nés entre le	01/01/08 et le 31/12/10
Juniors	JF ou JG	nés entre le	01/01/05 et le 31/12/07
Dames 1 ou Seniors 1	D1 ou S1	nés entre le	01/01/80 et le 31/12/04
Dames 2 ou Seniors 2	D2 ou S2	nés entre le	01/01/65 et le 31/12/79
Dames 3 ou Seniors 3	D3 ou S3	nés avant le	01/01/65
Vétérans Arbalète Field	VA	nés avant le	01/01/75

V. CRITÉRIUM RÉGIONAL DES ÉCOLES DE TIR

1. RÈGLES GÉNÉRALES

a) Participation

Dans le cadre du Critérium « Écoles de Tir » les surclassements sont interdits.

Un athlète ne peut donc concourir que dans sa catégorie réelle, définie par sa date de naissance (voir page 8).

b) Épreuves

Carabine 10 mètres (154) et Pistolet 10 mètres (150) suivant le règlement F.F.Tir appliqué aux Écoles de Tir.

2. CRITÉRIUM DÉPARTEMENTAL

a) Date

Ils sont fixés par les Comités Départementaux en accord avec les clubs du Département.

Date limite : le DIMANCHE 09 FÉVRIER 2025.

b) Qualification

Les principes de qualification au Critérium Départemental sont les suivants :

Pour chaque épreuve et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- Le 1^{er} de chaque club quels que soient ses points,
- Ensuite, et en fonction du nombre de postes disponibles définis à l'avance par le Comité Départemental, les autres athlètes ayant réalisé les meilleurs points lors du Critérium Échelon Club.

Exemple : Si dans un département 5 clubs participent à ce Critérium, pour une épreuve dans une catégorie donnée, le premier de chaque club sera qualifié. Le Comité Départemental ayant attribué 15 places, les 10 autres athlètes à qualifier seront déterminés par leur score réalisé lors du Critérium Échelon Club.

NB : Le nombre de places attribuées par le Comité Départemental devra être dans tous les cas supérieurs de 5 places au nombre d'Écoles de Tir du département.

Exemple : S'il existe 7 clubs dans le département, le nombre minimum de places devra être de 12 par discipline et par catégorie.

c) Buts

Donner le titre de Champion du Critérium Départemental en individuel.

Effectuer un tir de sélection pour accéder au Critérium Régional.

d) Résultats

Les responsables départementaux doivent clôturer leur Critérium départemental via ISIS WEB au plus tard le **MARDI 11 FÉVRIER 2025 à 12h00**. Ils doivent également transmettre par mail au **gestionnaire administratif et logistique sportif** (competitions@lrtidf.org) les palmarès en PDF.

3. CRITÉRIUM RÉGIONAL

a) Date et lieu

DIMANCHE 02 MARS 2025
Centre Sportif Saint-Exupéry
15 rue las ROZAS de MADRID
91140 VILLEBON-sur-YVETTE

b) Qualifications

Les principes de qualification au Critérium Régional sont identiques à ceux du Critérium Départemental.

Pour chaque épreuve et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- le 1^{er} athlète de chaque département quel que soit son score,
- ensuite les **dix** autres athlètes ayant réalisé les meilleurs scores sur l'ensemble des 8 départements.
- les ex-aequo seront départagés en fonction des règles de barrages pour ces disciplines.

Les athlètes qualifiés seront inscrits automatiquement.

c) Inscriptions

Les clubs devront régler la facture globale, qui sera disponible sur leur espace ISIS WEB, pour confirmer la participation de leurs athlètes.

L'inscription s'élève à 5 euros par épreuve.

Le montant total des engagements sera redistribué sous forme de lots aux athlètes.

d) Liste des qualifiés et Plan de Tir

Le plan de tir sera disponible sur le site.

La liste prévisionnelle des qualifiés sera publiée sur le site à partir du **JEUDI 13 FÉVRIER 2025**.

Date limite pour signaler les désistements : le DIMANCHE 16 FÉVRIER 2025 à 23h59.

La liste définitive des qualifiés sera publiée sur le site à partir du **MARDI 18 FÉVRIER 2025**.

e) But

Donner le titre de Champion du Critérium Régional en individuel.

f) Challenges par équipe

Un Challenge Pistolet et un Challenge Carabine seront également décernés lors du Critérium Régional. Les modalités sont les suivantes :

Le total de chaque équipe de club sera effectué par l'addition des résultats du meilleur Poussin Garçon ou Fille, du meilleur Benjamin Garçon ou Fille et du meilleur Minime Garçon ou Fille.

Pour participer au Challenge, un club devra donc avoir nécessairement pour une épreuve donnée un athlète de chaque catégorie POUSSIN, BENJAMIN et MINIME, participant au Critérium Régional individuellement.

VI. SECTION COMPÉTITION 10M 2024/2025

CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE et PARA-TIR

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la SECTION COMPÉTITION CARABINE, PISTOLET, ARBALÈTE FIELD et MATCH, CIBLE MOBILE 10M et PARA-TIR sont définies dans le règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2024-2025.

RAPPEL : Les tireurs para-tir seront intégrés dans tous les niveaux des compétitions de la gestion sportive (voir G.S. F.F.Tir & A.1.7.2).

1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

a) Date

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au :

DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024 (Arbalète Field, Arbalète Match & Cible Mobile) ;

DIMANCHE 01 DÉCEMBRE 2024 (Carabine et Pistolet).

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

b) Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c) Accès au championnat régional

Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat via ISIS WEB au plus tard le :

MARDI 19 NOVEMBRE 2024 à 12h00 pour l'Arbalète Field, l'Arbalète Match et la Cible Mobile ;

et le :

MARDI 03 DÉCEMBRE 2024 à 12h00 pour la Carabine et le Pistolet.

Ils devront également transmettre par mail au gestionnaire administratif et logistique sportif (competitions@lrtidf.org) tous les palmarès en PDF.

Attention : ne seront pas qualifiés les athlètes ayant obtenu 0 ou n'ayant pas tiré l'épreuve complète lors du départemental (même s'ils rentrent dans les quotas).

d) Qualification

- ARBALÈTE FIELD 18m (025), CIBLE MOBILE (109 et 110), PISTOLET 10m (100), PISTOLET VITESSE 10m (102), PISTOLET STANDARD 10m (103), CARABINE 10m (104)

La qualification des athlètes aux championnats régionaux dans l'une de ces épreuves, pour lesquelles un nombre de places a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 14 et 15).

e) Inscription et plan de tir

La liste prévisionnelle des qualifiés, ainsi que la liste des équipes mixtes, seront mises en ligne le **MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024** pour l'Arbalète Field, l'Arbalète Match et la Cible Mobile, et le **VENDREDI 06 DÉCEMBRE 2024** pour le Pistolet et la Carabine.

ARBALÈTE FIELD 18M (025), ARBALÈTE MATCH 10M (107) et CIBLE MOBILE 10M (109 et 110)

Les clubs devront inscrire leurs athlètes via ISIS WEB au plus tard le **DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024 à 23h59**.

ARBALÈTE MATCH 10M (107)

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

Les athlètes tirant hors Ligue l'échelon départemental devront envoyer leurs résultats à leurs R.C.D. avant la date limite imposée par la Ligue I.D.F., sans quoi ils ne seront pas qualifiés pour les Régionaux en I.D.F.

- En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le :

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024 à 23h59, date de clôture des inscriptions.

2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

a) Dates et lieux

Arbalète Field 18m	SAMEDI 07 et DIMANCHE 08 DÉCEMBRE 2024 Gymnase Maurice BAQUET Mail des Gravier 78280 GUYANCOURT
Arbalète Match 10m	SAMEDI 07 et DIMANCHE 08 DÉCEMBRE 2024 Complexe G. Pompidou - 106 rue de Neuilly 93250 VILLEMOMBLE
Cible Mobile 10m	SAMEDI 04 et DIMANCHE 05 JANVIER 2025 Stand de Tir O.C. GIFFOIS 15 chemin de Moulon 91190 GIF-sur-YVETTE
Carabine, Pistolet, Pistolet Vitesse et Pistolet Standard 10m Para-Tir 10m	SAMEDI 11 et DIMANCHE 12 JANVIER 2025 Athlética 64 rue des Bouquinville 95600 EAUBONNE

b) Plans de tir

Les plans de tir seront disponibles sur le site de la Ligue.

- Cible Mobile 10m : L'épreuve « cible mobile 30+30 » se déroulera les matins et l'épreuve « cible mobile mixte » se déroulera les après-midis.
- Arbalète Field 18m, Arbalète Match 10m : voir le site de la ligue.
- Pistolet 10m, Carabine 10m : le choix de série est possible.
Para Tir 10m, Dames 3 (pistolet, carabine) et les dérogations tireront dans la dernière série du championnat.
- Pistolet Vitesse 10m et Pistolet Standard 10m :
Les athlètes devront choisir leur(s) série(s) et transmettre leur(s) choix à leur président de club.

c) Inscriptions

Pour toutes participations aux championnats régionaux, les inscriptions devront se faire par le président ou le responsable des compétitions du club vis ISISWEB.

- Arbalète Field (025), Arbalète Match (107), Cible Mobile (109 et 110) :
Seront enregistrés et facturés les athlètes qui auront confirmé leur participation au championnat auprès de leur président de club.
- Para-tir 10m :
Les athlètes qui ont participé aux championnats départementaux sont qualifiés d'office aux championnats régionaux. **Ils doivent prévenir leur président de club s'ils ne souhaitent pas y participer.**
- Carabine (104), Pistolet (100), Pistolet Vitesse (102), Pistolet Standard (103) :
Les athlètes devront confirmer leur participation ainsi que le choix de leur(s) série(s) au championnat auprès de leur président. Seront enregistrés et facturés les athlètes qui auront confirmé leur participation au championnat.

POUR TOUTES LES ÉPREUVES CARABINE ET PISTOLET

À partir du **LUNDI 09 décembre 2024**, les athlètes qui veulent participer au championnat régional devront choisir leur(s) série(s) sauf, pour les PARA TIR, Dames 3 (pistolet et carabine) et les dérogations, puis transmettre leur(s) choix à leur président ou responsable compétitions du club.

**DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
CARABINE ET PISTOLET
LE LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024 À 09H00**

**DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
CARABINE ET PISTOLET
LE DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2024 À 23H59**

Les clubs pourront récupérer les factures via ISIS WEB, puis la Ligue publiera sur son site les plans de tir définitifs par série :

- à partir du **MARDI 26 NOVEMBRE 2024** (Arbalète Field, Arbalète Match et Cible Mobile) ;
- à partir du **MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024** (Carabine et Pistolet).

Rappel : Le montant des factures doit être intégralement réglé.
Toute déduction devra être accompagnée d'un justificatif.
En l'absence de ce document, les sommes non réglées resteront dues.

d) Engagements

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **7 Euros** par discipline, pour les CADETS et JUNIORS,
- **13 Euros** par discipline, pour les ADULTES.

Le règlement est à effectuer par virement bancaire sur le compte de la Ligue Régionale de Tir à la réception de la facture sur leur espace ISIS WEB et avant le championnat concerné.

e) Arbitrage

Les impacts seront évalués par des cibles électroniques, sauf pour l'épreuve PISTOLET VITESSE 10m (102). Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

f) Match Mixte par équipe ARBALÈTE MATCH - CARABINE et PISTOLET 10M :

Les Clubs pourront inscrire **avant le LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024**, à l'aide de la fiche d'inscription disponible sur le site de la Ligue, 2 équipes maximum par catégorie : Jeune (CF, CG, JF, JG) et Adulte (**D1, D2, D3, S1, S2, S3**). Chaque équipe doit respecter la mixité. Un tireur étranger maximum peut faire partie de l'équipe.

Les **30** premiers coups de match du championnat régional individuel seront pris en compte pour l'accès au niveau national (voir GS F.F.Tir – § B.2.2.2. et B.4.3.). Il est donc obligatoire d'être qualifié pour le championnat régional individuel pour faire partie d'une équipe.

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE

a) Dates et lieux

Du 10 au 15 FÉVRIER 2025 à CHÂTEAUROUX (36)

b) Inscriptions

Voir Règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

c) Accès

Qualification des meilleurs athlètes en fonction des quotas définis dans les tableaux spécifiques.
Voir règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR.

4. TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION

PISTOLET 10M N° INFO : 100

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	60	MF - CF	16	Choix
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	16	Choix
Juniors Filles	60	CF - JF	16	Choix
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	16	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	33	Choix
Dames 2	60	D2 - D3	37	Choix
Dames 3	40	D3	10	Imposée
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	80	Choix
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	80	Choix
Seniors 3	60	D3 - S3	60	Choix

PISTOLET VITESSE 10M N° INFO : 102

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	40	MF - CF	10	Choix
Cadets Garçons	40	MF - MG - CF - CG	10	Choix
Juniors Filles	40	CF - JF	10	Choix
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	10	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	16	Choix
Dames 2	40	D2 - D3	12	Choix
Dames 3	40	D3	08	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	30	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	35	Choix
Seniors 3	40	D3 - S3	25	Choix

PISTOLET STANDARD 10M N° INFO : 103

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	40	MF - CF	10	Choix
Cadets Garçons	40	MF - MG - CF - CG	10	Choix
Juniors Filles	40	CF - JF	10	Choix
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	10	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	17	Choix
Dames 2	40	D2 - D3	19	Choix
Dames 3	40	D3	7	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	45	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	50	Choix
Seniors 3	40	D3 - S3	30	Choix

CARABINE 10M
N° INFO : 104

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Filles	60	MF - CF	28	Choix
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	28	Choix
Juniors Filles	60	CF - JF	23	Choix
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	23	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	34	Choix
Dames 2	60	D2 - D3	17	Choix
Dames 3	40	D3	09	Imposée
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	40	Choix
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	40	Choix
Seniors 3	60	D3 - S3	20	Choix

ARBALÈTE MATCH 10M
N° INFO : 107

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

ARBALÈTE FIELD 18M
N° INFO : 025

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Cadets Garçons	60	MF - MG - CF - CG	Open	Choix
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix
VA Dames*	60	D2 - D3	Open	Choix
VA Seniors*	60	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

* vétérans arbalète = né(e)s avant le 01/01/75.

CIBLE MOBILE 10 MÈTRES
N° INFO : 109

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	60	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	60	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	60	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix
Seniors 2	60	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

CIBLE MOBILE MIXTE 10 MÈTRES
N° INFO : 110

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Juniors Garçons	40	CF - CG - JF - JG	Open	Choix
Dames 1	40	CF - JF - D1 - D2 - D3	Open	Choix
Seniors 1	40	CF - CG - JF - JG - D1 - S1 - D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix
Seniors 2	40	D2 - S2 - D3 - S3	Open	Choix

- **Le responsable de la compétition aura la possibilité de qualifier des athlètes hors quotas en fonction des places disponibles.**

PARA-TIR 10 MÈTRES
N° INFO : voir gestion sportive F.F.TIR

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

VII. CHAMPIONNATS DES CLUBS

Arbalète Field 18m - Carabine et Pistolet 10m Adultes - Carabine et Pistolet 10m Écoles de Tir

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, du CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS - Carabine et Pistolet 10m - Carabine et Pistolet 10m École de Tir - Arbalète Field 18m - sont définies dans la GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2024-2025 - VIE NATIONALE - § CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS.

1. COMPOSITION DES ÉQUIPES

L'équipe peut être modifiée à chaque échelon qualificatif. Sa composition définitive, ainsi que l'ordre de passage des athlètes, doivent être communiqués **au plus tard la veille du match**.

Sa composition peut, en cas de force majeure, être exceptionnellement modifiée avant le début du match de qualification en utilisant notamment les remplaçants. **Les athlètes PARA-TIR peuvent être intégrés à l'équipe s'ils tirent dans le respect du règlement de la compétition (debout et sans aide).**

Arbalète Field 18m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) et/ou 1 dame,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m :

Les équipes sont composées de 5 athlètes dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) ou 1 dame,
- au maximum 2 athlètes inscrits sur les listes HN, et,
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir :

Elles sont composées de 3 athlètes dont :

- 1 Poussin, 1 Benjamin, 1 Minime (fille ou garçon),
- au maximum 1 athlète étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Les clubs pourront présenter plusieurs équipes au tour départemental mais une seule équipe officielle peut être engagée au niveau régional.

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

1^{ère} partie : match de qualification pour toutes les équipes participantes.

2^{ème} partie : phases finales destinées aux meilleures équipes.

Rappel : à la carabine, les points seront comptés au dixième à tous les échelons.

3. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Date limite : DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2024.

Les résultats devront être adressés par mail dès la fin de la compétition au gestionnaire administratif et logistique sportif de la Ligue (competitions@lrfidf.org) au plus tard le **MARDI 17 DÉCEMBRE 2024 à 12h00.**

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour départemental, ni de régional (voir G.S. F.F.Tir & C.5.3. Échelons).

Seront qualifiés pour le niveau régional :

Carabine et Pistolet 10m

La 1^{ère} équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Île de France - un nombre d'équipes déterminé par la capacité d'accueil du stand où se déroule le TOUR RÉGIONAL.

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

La 1ère équipe de chaque département, puis - sur l'ensemble de l'Île de France – un nombre d'équipes déterminé par le nombre d'équipes ayant participé aux championnats départementaux des clubs ÉCOLES de TIR. Une seule équipe par club.

Les listes des clubs qualifiés seront mises en ligne sur le site de la Ligue à partir du **VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024, ainsi que les fiches d'inscriptions au tour régional.**

Les clubs désireux de participer au tour régional doivent retourner leur(s) fiche(s) d'inscription, même ceux figurant en listes d'attente au plus tard le **DIMANCHE 12 JANVIER 2025 à 23h59 pour les Écoles de Tir et pour les Adultes, les factures seront alors disponibles sur l'espace ISIS WEB des présidents de clubs.**

4. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

Arbalète Field 18 m : il n'y a pas de tour régional.

Pistolet et Carabine 10m

**SAMEDI 25 JANVIER 2025 (pistolet)
DIMANCHE 26 JANVIER 2025 (carabine)**

Gymnase de l'aviation
20 rue le Corbusier
78280 GUYANCOURT

L'engagement de 50 € par équipe (1 seule équipe par épreuve et par club) **sera facturé aux clubs par la Ligue.**

Carabine et Pistolet 10m École de Tir

DIMANCHE 02 FÉVRIER 2025

CTS CRÉTEIL
Complexe Sportif Marie-Thérèse Eyquem
6 rue Thomas Edison
94000 CRÉTEIL

L'engagement de 30 € par équipe (1 seule équipe par épreuve et par club) **sera facturé aux clubs par la Ligue.**

5. CHAMPIONNATS DE FRANCE

1. Dates et lieux

Arbalète Field 18m

**10 au 15 FÉVRIER 2025
CHÂTEAUX (36)**

Carabine et pistolet 10m et Écoles de tir

**22 au 23 MARS 2025
BLOIS (41)**

2. Qualifications

Arbalète Field 18m :

Chaque club qui souhaite concourir au Championnat de France doit remplir une fiche d'inscription avec le nom des athlètes qui constitueront son équipe. Cette fiche est disponible sur le site internet fédéral ou auprès de la ligue.

Carabine et Pistolet 10m :

Se référer à la GESTION SPORTIVE F.F.Tir (&C.1.3. Divisions).

Carabine et Pistolet 10m École de Tir :

Seront qualifiées dans chaque épreuve pour le niveau national : les 28 équipes championnes régionales, plus les 12 meilleures équipes suivantes.

VIII. ÉCOLES DE TIR

Attention tenue épreuve Arbalète Field : dès cette saison et pour tous échelons ainsi que le championnat de France, le port d'une tenue blanche sera obligatoire comme pour les catégories jeunes et adultes.

1. CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

a) Dates et lieux

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au : **DIMANCHE 16 MARS 2025.**

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

b) Inscriptions

Se référer aux directives des Comités Départementaux.

c) Accès aux championnats régionaux

QUALIFICATION

- **Cible Mobile** : Accès libre à condition d'avoir tiré les championnats départementaux.
- **Plateau** : À tirer dans une autre Ligue.
- **Arbalète Field – Carabine – Pistolet – Para-tir** : La qualification des athlètes aux championnats régionaux dans l'une de ces disciplines, pour laquelle un quota a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les athlètes à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 21 et 22).

Les listes des qualifiés et les plans de tir pourront être consultés sur le site internet de la Ligue (<https://ligue.idf-tir.org>) dès le **JEUDI 20 MARS 2025.**

d) Plan de tir des championnats régionaux

Pistolet 10m (150), Pistolet 3/7 10m (101), Carabine 10m (154), Carabine 3x20 10m (105) :

Il n'y a pas de choix de série.

Les athlètes doivent tirer dans la série correspondant à leur catégorie.

Toutes les épreuves se feront sur des cibles électroniques. Pour l'épreuve Carabine 3x20, les positions genoux et couché se feront à même le sol.

Aucun changement ne sera possible car une remise de médailles aura lieu à l'issue de chaque série.

Pistolet Vitesse 10m (152), Arbalète Field 10m (158) et Cible Mobile 10m (109) :

Les athlètes tireront dans la série qu'ils auront choisie.

Une remise de médailles aura lieu à l'issue de la dernière série de l'épreuve.

2. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

a) Dates et lieux

Arbalète Field,
Carabine, Pistolet,
Para-tir
Cible Mobile

SAMEDI 05 et DIMANCHE 06 AVRIL 2025
E.G.E.
Gymnase Michel Poirrier - 01 avenue Henri Poirrier
91150 ÉTAMPES

b) Inscriptions

- Les responsables départementaux doivent clôturer leur championnat via ISIS WEB **au plus tard le MARDI 18 MARS 2025 à 12h00**. Ils devront également transmettre par mail au **gestionnaire administratif et logistique sportif** de la Ligue (competitions@lirtidf.org) tous les palmarès en PDF.

- **En cas de désistement, l'athlète doit en informer son président de club afin qu'il le retire de la liste des participants au championnat au plus tard le : DIMANCHE 23 MARS 2024 à 23h59, date de clôture des inscriptions pour toutes les disciplines**

- Les factures sont disponibles sur l'espace ISIS WEB des présidents de clubs.

c) Engagements

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- 5 € par épreuve

d) Championnats par équipe

Règles Générales

Dans chaque épreuve, les équipes sont composées de **3 athlètes de même catégorie** (filles et garçons confondus).

Organisation - Inscriptions

Par l'intermédiaire d'une **FICHE D'INSCRIPTION ÉQUIPE** disponible sur le site de la Ligue.

Cette inscription est gratuite et devra parvenir à la Ligue **au plus tard le MERCREDI 26 MARS 2024 à 23h59 pour toutes les épreuves.**

e) Arbitrage

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises, sauf si une réclamation écrite est déposée dans le délai imparti.

3. CHAMPIONNATS DE FRANCE

a) Dates et lieux

Du 08 au 11 MAI 2025 à DOLE (Arbalète Field, Carabine, Cible Mobile et Pistolet)

b) Qualification

Voir GESTION SPORTIVE NATIONALE FFTir 2024-2025.

RAPPEL

Tous les échelons de l'épreuve carabine 10m (154) pour toutes les catégories seront comptés au 1/10^{ème}.

L'épreuve carabine 3x20 10m (105) reste, elle, comptée au point entier.

4. TABLEAU DES QUOTAS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

**PISTOLET 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 150**

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Poussins Filles	30	Impossible	18	Imposée
Poussins Garçons	30	Impossible	18	Imposée
Benjamins Filles	30	Impossible	18	Imposée
Benjamins Garçons	30	Impossible	18	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	14	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	22	Imposée

**CARABINE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 154**

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Poussins Filles	30	Impossible	18	Imposée
Poussins Garçons	30	Impossible	36	Imposée
Benjamins Filles	30	Impossible	18	Imposée
Benjamins Garçons	30	Impossible	36	Imposée
Minimes Filles	40	Impossible	36	Imposée
Minimes Garçons	40	Impossible	36	Imposée

**PISTOLET VITESSE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 152**

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	07	Choix
Minimes Garçons	30	Impossible	07	Choix

**PISTOLET 3/7 ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 101**

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	18	Imposée
Minimes Garçons	30	Impossible	18	Imposée

* sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux

CARABINE 3x20 ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 105

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	60	Impossible	08	Imposée
Minimes Garçons	60	Impossible	08	Imposée

ARBALÈTE FIELD ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 158

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Minimes Filles	30	Impossible	07	Choix
Minimes Garçons	30	Impossible	07	Choix

CIBLE MOBILE 10M ÉCOLES DE TIR
N° INFO : 159

CATÉGORIE	NOMBRE DE COUPS	CATÉGORIES AUTORISÉES	QUOTAS ACCÈS RÉGIONAUX	SÉRIE
Benjamins Filles		Imposée BG		
Benjamins Garçons	30	Impossible	07	Imposée
Minimes Filles		Imposée MG		
Minimes Garçons	40	Impossible	07	Imposée

* sous réserve d'avoir tiré les championnats départementaux

DISCIPLINES 161 - 162 - 163 et 165 consulter le tableau des quotas de la GS F.F.Tir (page 83).

5. E-CHALLENGE (voir GS F.F.Tir - page 38)

L'organisation du E-challenge n'est pas renouvelée pour la saison 2024/2025

6. MATCH DES 2 LIGUES (PROJET) OU LE MATCH FRANCILIEN.

La Ligue a le projet de relancer un match des 2 ligues « Écoles de Tir » pendant la saison 2024/2025.

Dans les cas où ce match ne pourra se réaliser, un match francilien sera organisé.

La date, le lieu et le règlement seront publiés ultérieurement sur le site de la Ligue.